Nations Unies A/53/PV.94

Assemblée générale

Cinquante-troisième session

Documents officiels

94e séance plénière
Jeudi 18 février 1999, à 15 heures
New York

Président : M. Opertti . . . . . (Uruguay)

La séance est ouverte à 15 h 15.

Point 118 de l'ordre du jour (*suite*)

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (A/53/835)

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Dans le document A/53/835, le Secrétaire général informe l'Assemblée que 40 États Membres sont en retard dans le paiement de leurs contributions financières à l'Organisation des Nations Unies aux termes de l'Article 19 de la Charte.

Je rappelle aux délégations qu'en vertu de l'Article 19 de la Charte,

> «Un Membre des Nations Unies en retard dans le paiement de sa contribution aux dépenses de l'Organisation ne peut participer au vote à l'Assemblée générale si le montant de ses arriérés est égal ou supérieur à la contribution due par lui pour les deux années complètes écoulées.»

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend dûment note de cette information?

Il en est ainsi décidé.

Point 8 de l'ordre du jour (*suite*)

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux : Rapports du Bureau

Quatrième rapport du Bureau (A/53/250/Add.3)

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : J'appelle d'abord l'attention des représentants sur le quatrième rapport du Bureau, concernant une demande présentée par le Chili tendant à inscrire à l'ordre du jour une question additionnelle intitulée : «Octroi au Conseil de coopération douanière du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale».

Au paragraphe 1 du rapport, le Bureau a décidé de recommander à l'Assemblée générale d'inscrire à l'ordre du jour la question intitulée «Octroi au Conseil de coopération douanière du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale».

Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide d'inscrire cette question additionnelle à l'ordre du jour de la présente session?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Le Bureau a par la suite décidé de recommander à l'Assemblée

99-85120 (F)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'un mois à compter de la date de la séance*, au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

générale que la question additionnelle soit examinée directement en séance plénière.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide d'examiner cette question directement en séance plénière?

Il en est ainsi décidé.

Point 16 de l'ordre du jour (*suite*)

Élections aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres élections

a) Élection de sept membres du Comité du programme et de la coordination

Note du Secrétaire général (A/53/440/Add.1)

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Conformément à la décision 42/450 de l'Assemblée générale du 17 décembre 1987, l'Assemblée élit les membres du Comité du programme et de la coordination sur désignation du Conseil économique et social.

Les membres se rappelleront qu'à sa 43e séance, tenue le 26 octobre 1998, l'Assemblée générale avait élu six membres du Comité, et qu'un siège était resté vacant parmi les États d'Europe occidentale et autres États depuis une session précédente ainsi qu'un siège parmi les États d'Afrique pour un mandat commençant le jour de l'élection et venant à expiration le 31 décembre 2001.

À cet égard, l'Assemblée est saisie du document A/53/440/Add.1, qui contient la candidature présentée par le Conseil économique et social pour pourvoir le siège resté vacant au Comité parmi les États d'Afrique.

Je rappelle aux membres de l'Assemblée qu'au 1er janvier 1999, les États suivants des États d'Afrique resteront ou seront devenus membres du Comité : Bénin, Cameroun, Congo, Égypte, Nigéria, Ouganda, Zambie et Zimbabwe.

Par conséquent, ces huit États ne peuvent être élus à la présente élection.

Comme indiqué au document A/53/440/Add.1, le Conseil économique et social a présenté la candidature des Comores pour occuper le siège vacant parmi les États d'Afrique.

Conformément à l'article 92 du Règlement intérieur, toutes les élections doivent avoir lieu au scrutin secret. Cependant, conformément au paragraphe 16 de la décision 34/401, l'Assemblée peut, pour les élections aux organes subsidiaires, ne pas avoir recours à un scrutin secret lorsque le nombre de candidats correspond au nombre de sièges à pourvoir.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite déclarer les Comores élues membre du Comité du programme et de la coordination pour un mandat commençant le 18 février 1999 et venant à expiration le 31 décembre 2001?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je félicite les Comores qui viennent d'être élues membre du Comité du programme et de la coordination.

S'agissant du siège vacant qui reste à pourvoir parmi les États d'Europe occidentale et autres États depuis une session précédente, l'Assemblée générale sera en mesure de se prononcer à ce sujet une fois que le Conseil économique et social aura proposé la candidature d'un État membre de cette région.

Par conséquent, je propose que l'Assemblée maintienne cet alinéa à l'ordre du jour de la cinquante-troisième session.

Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que l'Assemblée approuve cette procédure.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Nous avons ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 16 a) de l'ordre du jour.

Point 17 de l'ordre du jour (*suite*)

Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations

h) Nomination d'un membre du Corps commun d'inspection

Note du Président de l'Assemblée générale (A/53/110)

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Comme indiqué dans le document A/53/110, et conformément aux procédures décrites au paragraphe 1 de l'article 3 du statut du Corps commun d'inspection, après avoir consulté le groupe régional intéressé — le Groupe des États d'Asie — et compte tenu du candidat présenté par ce groupe, j'ai demandé au Japon de proposer un candidat.

Comme indiqué également dans le document A/53/110, et suite aux consultations visées au paragraphe 2 de l'article 3 du statut du Corps commun d'inspection, y compris avec le Président du Conseil économique et social et le Secrétaire général, en sa qualité de Président du Comité administratif de coordination, je présente à l'Assemblée la candidature de M. Sumihiro Kuyama, du Japon, au poste de membre du Corps commun d'inspection pour un mandat de cinq ans prenant effet le 1er janvier 2000 et se terminant le 31 décembre 2004.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite nommer ce candidat?

Il en est ainsi décidé.

i) Confirmation de la nomination du Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Note du Secrétaire général (A/53/799)

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Au paragraphe 2 de sa note, le Secrétaire général propose de reconduire M. Rubens Ricupero au poste de Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement pour un nouveau mandat de quatre ans prenant effet le 15 septembre 1999 et expirant le 14 septembre 2003.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale, sur proposition du Secrétaire général, souhaite confirmer la prorogation de la nomination de M. Rubens Ricupero au poste de Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement pour un nouveau mandat de quatre ans prenant effet le 15 septembre 1999 et expirant le 14 septembre 2003?

Il en est ainsi décidé.

M. Insanally (Guyana) (*interprétation de l'anglais*) : Au nom du Groupe des 77 et de la Chine, je voudrais exprimer nos sincères remerciements au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour avoir nommé M. Rubens Ricupero pour un deuxième mandat au poste de Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement (CNUCED). Le Groupe des 77 et la Chine partagent pleinement la confiance que place le Secrétaire général en la personne de M. Ricupero. Nous saisissons donc cette occasion pour lui transmettre nos chaleureuses félicitations et nos meilleurs voeux de réussite pour son nouveau mandat.

Depuis que M. Ricupero a été nommé Secrétaire général de la CNUCED en 1995, nous avons constaté une importante transformation de la CNUCED. Sa direction avisée, sa vision et son attachement au développement ont été les éléments déterminants qui ont permis que la CNUCED redevienne une organisation sérieuse, compétente et responsable, qui examine de façon équilibrée une large gamme de questions étroitement liées traitant du développement dans un monde de plus en plus interdépendant et en voie de mondialisation. Aujourd'hui plus que jamais, la CNUCED est nécessaire en tant qu'instance présidant au dialogue sur le développement et sur les questions connexes du commerce, des finances, de la technologie, de l'investissement et du développement durable.

Les analyses de grande qualité que fournit la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement sur les événements importants survenant dans l'économie mondiale, et notamment sur des questions et préoccupations de premier plan pour les pays en développement, ont été très utiles pour nos travaux dans ces domaines majeurs. Au sein des Nations Unies, la CNUCED a également été sensible au besoin de réforme, et ceci s'est non seulement traduit par une plus grande efficacité au niveau du mécanisme intergouvernemental et du secrétariat de l'organisation, mais a également permis à la CNUCED de collaborer plus étroitement avec la société civile, y compris avec des organisations non gouvernementales et la communauté des affaires. Malgré ces acquis, le niveau de ressources affectées à la CNUCED a néanmoins sensiblement diminué ces derniers temps. Nous demandons donc qu'un appui plus important soit fourni à ses activités.

Tandis que nous attendons et prévoyons la tenue de la CNUCED X, notre Groupe espère que la Conférence donnera au système des Nations Unies et à la communauté internationale l'occasion de réfléchir ensemble au développement dans le contexte de la mondialisation. Des stratégies et des politiques devraient s'en dégager, pour permettre la bonne intégration de tous les pays, notamment des pays en développement, dans l'économie mondiale. Nous sommes donc convaincus qu'en restant sous la direction de M. Ricupero, la CNUCED relèvera efficacement ces défis.

M. Powles (Nouvelle-Zélande) (*interprétation de l'anglais*) : J'ai l'honneur de parler au nom de l'Australie, du Canada, des États-Unis, du Japon et de la Nouvelle-Zélande. À l'occasion du renouvellement du mandat de M. Ricupero en sa qualité de Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement, nous voudrions exprimer notre plein appui à la CNUCED, organe central chargé du traitement intégré des questions relatives au développement et des questions connexes au sein des Nations Unies, comme il a été demandé à Midrand, en Afrique du Sud, en 1996.

Dans la Déclaration de Midrand, les États Membres ont apporté un appui retentissant à la réforme de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Cette Déclaration a notamment débouché sur l'engagement de fixer des priorités avec précaution, en veillant à générer des résultats pratiques, sur une meilleure gouvernance, y compris une plus grande transparence, la responsabilité redditionnelle et une meilleure rentabilité. Un autre véritable succès de la CNUCED IX a été de faire des questions relatives aux pays les moins avancés des priorités intégrales et transsectorielles pour toutes les quatre divisions sectorielles. Midrand a lancé un nouvel esprit de coopération, au sein duquel les États Membres oeuvrent de concert avec le secrétariat de la CNUCED pour rationaliser et améliorer l'organisation. Une approche vigoureuse concrète et responsable aux niveaux les plus élevés de la CNUCED permettra de réaliser la vision de Midrand. Je voudrais faire trois observations précises à cet égard.

Tout d'abord, lors de l'examen à mi-parcours, le Conseil du commerce et du développement a souligné que Midrand avait insisté sur les pays les moins avancés et a demandé à la CNUCED de suivre la Réunion de haut niveau sur des mesures intégrées pour le développement du commerce des pays les moins avancés. À 12 mois seulement de Bangkok, il reste encore un certain nombre d'éléments fondamentaux du programme de travail à traiter et nous en remettrons à la direction de M. Ricupero pour que ces tâches soient accomplies de façon efficace, effective et transparente.

Deuxièmement, les avantages comparatifs de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement se trouvent dans le commerce et l'investissement. L'examen à mi-parcours a souligné que la CNUCED apportait une contribution exceptionnelle de par sa fonction analytique et sa synergie entre recherche, action, analyse et politiques. La division commerciale de la CNUCED est cruciale car elle aide les pays en développement sur les questions critiques qui seront soulevées à la prochaine réunion ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce.

Troisièmement, les contacts de la CNUCED avec la société civile est une importante caractéristique de ses travaux. Nous pensons entamer des consultations étroites avec la CNUCED pour mettre au point des règles de base appropriées pour des initiatives de partenariat avec le secteur privé.

Enfin, Midrand a permis une restructuration fondamentale de la CNUCED, qui est très prometteuse et doit se poursuivre, car les problèmes relatifs au commerce et au développement auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui sont encore plus graves qu'ils ne l'étaient il y a quatre ans dans le processus de mondialisation. Le meilleur moyen de faire en sorte que la CNUCED X s'inspire des succès de Midrand est de réaffirmer son attachement à cet effort. Nous attendons avec intérêt de collaborer avec le Secrétaire général Ricupero, le Groupe des 77, l'Union européenne et tous les autres États Membres, ainsi qu'avec le secrétariat de la CNUCED, pour nous préparer à ce processus.

M. Henze (Allemagne) (*interprétation de l'anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne — la Bulgarie, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie — et le pays associé, Chypre, ainsi que les pays membres de l'Association européenne de libre-échange membres de l'Espace économique européen, l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, s'associent à cette déclaration.

L'Union européenne se félicite de la décision qui vient d'être prise de proroger le mandat du Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Dans la perspective de sa dixième conférence, qui doit se tenir en février 2000 à Bangkok, la CNUCED a besoin d'un Secrétaire général expérimenté à sa tête.

Toute décision relative à une nomination doit être prise compte tenu des exigences auxquelles le candidat devra être à même de répondre. Les qualifications du Secrétaire général de la CNUCED actuellement en exercice justifient pleinement, à notre avis, que son mandat soit prorogé.

Nous sommes convaincus que le processus d'amélioration de l'efficacité de la CNUCED, auquel l'Union européenne accorde une grande importance, restera une question

prioritaire à l'ordre du jour du Secrétaire général au cours de son deuxième mandat.

Enfin, je voudrais dire que nous sommes convaincus que l'esprit positif qui a jusqu'ici toujours guidé nos relations avec le Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement continuera de prévaloir au cours de son prochain mandat, et je voudrais saisir cette occasion pour lui adresser nos félicitations et nos meilleurs voeux de succès pour son deuxième mandat.

M. Tchoulkov (Fédération de Russie) (*interprétation du russe*) : Ma délégation appuie avec plaisir la proposition du Secrétaire général tendant à reconduire M. Rubens Ricupero au poste de Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement pour un autre mandat de quatre ans.

Nous estimons que c'est là une décision correcte. M. Ricupero a pris en charge la CNUCED il y a plus de trois ans à une époque où elle traversait un passage difficile. La Conférence était en effet confrontée à la tâche éminemment complexe de mener à bien la réforme nécessaire des mécanismes institutionnels et interinstitutions de coopération dans les domaines du commerce et du développement; de centrer le programme de travail sur les besoins réels des membres; et de faire de la CNUCED un organisme efficace, capable de réagir aux problèmes surgissant au niveau des États dans des domaines aussi interconnectés que le commerce et le développement, et ce dans des conditions où la mondialisation de l'économie et la libéralisation des marchés mondiaux étaient devenus des facteurs décisifs du développement socioéconomique.

La neuvième Conférence tenue à Midrand, en Afrique du Sud, a représenté un tournant dans l'exécution de cette tâche, en déterminant les orientations de la réforme de l'organisation. Nous pensons que la CNUCED a accompli des progrès importants au cours des dernières années dans l'application des décisions adoptées à Midrand et dans le renforcement de son rôle en tant que principal organe de coordination du système des Nations Unies dans le domaine du commerce et du développement. Nous voyons là la marque de l'importante contribution personnelle de M. Ricupero. Nous estimons également que le réel succès rencontré par la CNUCED dans l'application des décisions de Midrand est dû au fait que la Conférence a consacré une plus grande attention aux problèmes spécifiques des pays à économie en transition. De nombreux pays de cette catégorie ont reçu une assistance technique concrète de la Conférence dans des domaines aussi importants que la gestion de la dette extérieure, l'entrée dans le système commercial multilatéral, le renforcement de l'efficacité des services d'échanges, de transports et de douanes, etc. Nous espérons que ce travail utile se poursuivra à l'avenir.

Je voudrais, pour terminer, féliciter M. Ricupero à l'occasion de la reconduction de son poste de Secrétaire général de la CNUCED pour un nouveau mandat et lui souhaiter encore d'autres succès dans ce domaine de haute responsabilité.

M. Yuan Shaofu (Chine) (*interprétation du chinois*) : La délégation chinoise tient à saisir cette occasion pour déclarer son appui à la proposition du Secrétaire général de proroger le mandat de M. Rubens Ricupero au poste de Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Nous lui transmettons également nos sincères félicitations.

Au cours des quatre dernières années, sous la conduite de M. Ricupero, la CNUCED a joué un rôle positif en encourageant la croissance économique et le développement des pays en développement et en les aidant considérablement à s'intégrer à l'économie mondiale, à participer efficacement aux échanges et aux négociations multilatéraux, à prévoir et analyser les crises financières et à en évaluer les répercussions sur la promotion des investissements internationaux. Il a également contribué à canaliser l'aide vers les pays les moins avancés.

La CNUCED a fait partie des premiers organes du système des Nations Unie à s'engager dans des réformes structurelles et à rationaliser le personnel en vue d'améliorer l'efficacité. Elle a obtenu dans cette entreprise des résultats remarquables. La CNUCED n'a cessé de resserrer ses liens et sa coordination avec l'Organisation mondiale du commerce, le Fonds monétaire international et la Banque mondiale, ce qui a permis de renforcer encore sa coopération avec ces institutions.

Tout cela témoigne du travail acharné, des qualités de leadership et de sérieux de M. Ricupero. En conséquence, nous lui souhaitons de nouveaux et encore plus grands succès dans son nouveau mandat.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : La présidence tient à s'associer à tous les voeux de succès adressés à M. Ricupero à l'occasion du renouvellement de son mandat.

Point 152 de l'ordre du jour (*suite*)

Rapport du Comité des relations avec le pays hôte

Nomination d'un membre du Comité des relations avec le pays hôte (A/RES/53/104)

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Les membres se souviendront qu'à sa 83e séance, en date du 8 décembre 1998, l'Assemblée générale a adopté la résolution 53/104, intitulée «Rapport du Comité des relations avec le pays hôte». Le paragraphe 2 de la résolution se lit comme suit :

> «Entérine la recommandation du Comité tendant à admettre en son sein quatre nouveaux membres, qui seraient choisis par le Président de l'Assemblée générale conformément à la résolution 2819 (XXVI) en date du 15 décembre 1971, en consultation avec les groupes régionaux, à raison d'un nouveau membre pour le Groupe des États d'Afrique, un pour le Groupe des États d'Asie, un pour le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes et un pour le Groupe des États d'Europe orientale;».

J'informe les membres qu'après consultation avec les Groupes des États d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et des Caraïbes, j'ai nommé Cuba, la Hongrie et la Jamahiriya arabe libyenne membres du Comité des relations avec le pays hôte. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite prendre note de ces nominations?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : S'agissant de la nomination d'un membre du Comité au sein des États d'Asie, j'informe les délégations de ce que d'autres consultations avec le groupe régional concerné sont nécessaires.

Suite aux nominations qui viennent d'être faites et sachant que la nomination d'un autre membre est en sus pens, la composition du Comité est la suivante : Bulgarie, Canada, Chine, Chypre, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Honduras, Hongrie, Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Mali, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Sénégal.

Nous avons ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 152 de l'ordre du jour.

Point 58 de l'ordre du jour (*suite*)

Renforcement du système des Nations Unies

Projet de résolution (A/53/L.74)

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je voudrais informer les membres que les consultations concernant la date de clôture de la cinquante-troisième session et la date d'ouverture de la cinquante-quatrième session se poursuivent.

Afin de ménager du temps en vue de nouvelles consultations, je considérerai que l'Assemblée générale souhaite reporter l'examen du point 58 de l'ordre du jour. En l'absence d'objection, l'Assemblée générale procédera donc à l'examen du point 58 de l'ordre du jour à une date ultérieure.

Néanmoins, je voudrais signaler que l'Assemblée générale devra se prononcer sur ces questions au plus tard lors de la première semaine du mois de mars afin que l'organisation de la cinquante-quatrième session puisse se poursuivre normalement.

L'Assemblée générale en a ainsi terminé avec la phase actuelle de son examen du point 58 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 15 h 55.